

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Motion
Titre : 3-30-300, Faisons verdier lausanne
Initiant-e(-s) : Olivier Bloch Laisser vide

Cette motion vise à adopter et à mettre en œuvre l'approche "3-30-300" à Lausanne afin de promouvoir des environnements urbains plus sains, plus verts et plus équitables. Cette initiative propose des mesures pour augmenter la couverture arborée et améliorer l'accès aux espaces verts dans notre ville.

L'approche "3-30-300", développée pour créer des villes plus saines et plus durables, stipule que chaque habitant devrait voir au moins trois arbres depuis sa maison, que chaque quartier devrait avoir une couverture arborée de 30 %, et que chaque résident devrait être à 300 mètres d'un espace vert. L'approche « 3-30-300 » permettrait de donner suite au postulat 20/071 de Madame Crole-Rees ainsi qu'au préavis 2021/15 en réponse à ce postulat. Cette approche permettrait ainsi à Lausanne d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, renforcer la biodiversité urbaine, et atténuer les effets du changement climatique.

Propositions :

1. **Visibilité des arbres :** Chaque habitant de Lausanne devrait avoir une vue sur au moins trois arbres depuis son domicile. Pour ce faire, il est proposé de :
 - Cartographier les zones résidentielles et identifier les carences en arbres visibles.
 - Planter des arbres supplémentaires dans les zones identifiées.
2. **Couverture arborée :** Atteindre une couverture arborée de 30 % dans chaque quartier. Les actions incluent :
 - Réaliser un audit de la couverture arborée actuelle dans chaque quartier.
 - Élaborer et mettre en œuvre un plan de plantation d'arbres pour augmenter la couverture jusqu'à 30 %.
3. **Proximité des espaces verts :** Garantir que chaque habitant soit à 300 mètres d'un espace vert. Les mesures proposées sont :
 - Identifier les quartiers où l'accès aux espaces verts est insuffisant.
 - Créer de nouveaux espaces verts ou améliorer l'accès aux espaces verts existants dans les zones déficitaires.

Conclusions :

Le conseil communal souhaite que la Municipalité utilise les outils d'aménagement du territoire pour permettre le concept du 3-30-300.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 21 août 2024

Laisser vide

Signataire(s) :

Laisser vide

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer cette motion :

Choisissez un élément.